

Les modalités d'évaluation

Titre professionnel Responsable d'établissement marchand (TP REM).

Le titre s'obtient lors d'une session d'examen devant un jury de professionnels habilités : étude de cas de 4 heures sur poste informatique (pilotage d'un établissement marchand), entretien technique, présentation de deux documents professionnels et de leurs diaporamas construits en entreprise (stratégie et performance ; management des équipes), dossier professionnel et entretien final — 6 h 55 d'épreuves au total. Détail ci-dessous.

COMMENT VOUS ÊTES ÉVALUÉ

Un titre professionnel¹ ne se joue pas sur une moyenne de notes : il se **valide devant un jury de professionnels habilités**², lors d'une **session d'examen**³ organisée dans un centre d'examen, selon le référentiel d'évaluation du ministère chargé du Travail.

En cours de formation, l'école pratique une **évaluation formative**⁴ continue (études de cas de pilotage, entraînements aux présentations) et des **évaluations en cours de formation**⁵ dont les résultats sont transmis au jury : elles font partie des éléments sur lesquels il fonde sa décision, avec les épreuves du jour, le **dossier professionnel**⁶ et l'entretien final.

La **période en entreprise** est une condition d'accès à l'examen : au minimum **350 heures**, preuve à l'appui — le temps en entreprise du contrat d'alternance compte. C'est la matière première des deux documents présentés au jury.

CE QUE LE TITRE CERTIFIE : LES TROIS CCP

Le titre (niveau 6) est composé de **trois certificats de compétences professionnelles (CCP)**⁷, chacun couvrant une activité type du métier — ce sont eux que le jury valide, en s'appuyant sur l'ensemble des épreuves :

CCP 1 — Coordonner et améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand. Trois compétences : gérer la chaîne d'approvisionnement de l'établissement marchand ; piloter l'offre commerciale ; bâtir et développer l'expérience client.

CCP 2 — Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand. Trois compétences : contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne ; établir et présenter les prévisionnels de l'établissement ; analyser les performances et définir les actions correctives.

-
- Titre professionnel** : certification du ministère chargé du Travail, enregistrée au RNCP, délivrée par un jury de professionnels — pas par un examen noté sur 20.
 - Jury habilité** : professionnels du métier, extérieurs à la formation, habilités par les services de l'État pour le millésime du titre.
 - Session d'examen** : journées d'épreuves organisées dans un centre agréé, déclarées à l'avance auprès des services de l'État.
 - Évaluation formative** : mesure la progression et permet d'adapter la formation ; distincte des épreuves de la session.
 - Évaluations en cours de formation (ECF)** : évaluations organisées par l'école pendant le parcours, dont les résultats sont transmis au jury.
 - Dossier professionnel** : document réglementaire dans lequel le candidat décrit sa pratique ; le jury s'y appuie pendant l'entretien final.
 - CCP** : certificat de compétences professionnelles — un « bloc » du titre, validable indépendamment et définitivement acquis.

CCP 3 – Manager les salariés de l'établissement marchand. Quatre compétences : piloter les processus de recrutement et d'intégration des salariés ; optimiser la performance collective des équipes et la performance individuelle des salariés ; manager l'activité quotidienne et favoriser la cohésion des équipes ; mobiliser les équipes dans la gestion des projets de l'établissement. S'y ajoutent des compétences transversales, évaluées au fil des épreuves : communiquer, rechercher un accord, évaluer ses actions, mettre en œuvre une démarche de résolution de problème, l'intelligence émotionnelle.

LES ÉPREUVES DE LA SESSION (DURÉE TOTALE : 6 H 55)

Mise en situation professionnelle – 4 h. Étude de cas dans le contexte d'un établissement marchand fictif, passée par tous les candidats en même temps, sous surveillance, **sur poste informatique** (traitement de texte et tableur, maquettes fournies) : les travaux portent sur la coordination et l'amélioration de l'activité commerciale – chaîne d'approvisionnement, pilotage de l'offre, expérience client (le champ du CCP 1). Les travaux sont imprimés et remis ; le jury les évalue sur grille avant l'entretien.

Entretien technique – 1 h. Le candidat récupère sa copie, prépare la présentation de ses travaux (30 min), les présente au jury (10 min), puis échange avec lui (20 min).

Questionnement à partir des productions – 1 h 40. Deux documents de **15 à 21 pages chacun**, construits à partir de la période en entreprise, chacun avec son diaporama – ils portent les CCP 2 et 3 : l'un sur « contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique », l'autre sur « manager les salariés de l'établissement marchand ». Présentation du premier (20 min) puis questions (25 min) ; présentation du second (25 min) puis questions (30 min).

Entretien final – 15 min. Échange conclusif, appuyé notamment sur le dossier professionnel.

Le jury évalue sur **grilles critériées**, compétence par compétence, conformément au référentiel d'évaluation.

LA DÉCISION DU JURY

Le jury peut prononcer l'**admission au titre** (niveau 6), ou une **validation partielle** : les CCP acquis le restent, et le titre peut être complété lors d'une session ultérieure. Les candidats en situation de handicap bénéficient d'**aménagements d'épreuves**, instruits avec les services de l'État. Le titre est également accessible par la VAE⁸.

L'école prépare chaque candidat à ces formats exacts – études de cas blanches sur poste, entraînement aux présentations, construction encadrée des deux documents, des diaporamas et du dossier professionnel – et organise la chaîne de session (programmation, sujets, convocations, jury, salles et postes d'examen) aux échéances réglementaires.

8. **VAE** : validation des acquis de l'expérience.

CONSULTER LES RÉFÉRENTIELS OFFICIELS

Les référentiels du titre — le **REAC** (référentiel emploi activités compétences) et le **référentiel d'évaluation**, qui décrit précisément chaque épreuve — sont publics et téléchargeables sur la **fiche RNCP 38666** de France compétences :

- Fiche RNCP 38666 — TP Responsable d'établissement marchand (France compétences) — fiche active, certificateur : ministère chargé du Travail (consultée le 19/08/2026).

L'école tient ces référentiels à disposition des apprentis qui souhaitent les consulter.

EPINAY MANAGEMENT SCHOOL

36 avenue Salvador Allende — 93800 Épinay-sur-Seine · SIRET 951 023 183 00019 · UAI 0932893P · NDA 11931218393 (préfecture d'Île-de-France)

contact@ems-epinay.com · 01 84 21 01 51 · ems-epinay.com